

VACCINATION (HORS GRIPPE ET COVID) PAR LES PHARMACIENS

Info. Ameli du 28/09/2023

Décret n° 2023-736 du 8 août 2023

1 – PRE REQUIS

Pour bénéficier des modifications concernant les vaccinations pharmaciens (Hors grippe et Covid) merci d'effectuer la mise à jour de Winpharma vers les versions minimales : **9.8.50 / 9.8.233 / 9.8.310** à partir du menu [Internet | Paramètres de Maj en ligne ...](#) Bouton « [Faire la MAJ immédiatement](#) ».

2 – LE CONTEXTE

Le décret n° 2023-736 du 8 août 2023 apporte les modifications suivantes :

1. Prise en compte du droit par les pharmaciens de vaccination pour les vaccins **Fièvre jaune, Zona, Varicelleux, Rotavirus, vaccin ROR, BCG, Monkeypox.**
2. L'âge minimal est passé de 16 à 11 ans pour le code acte RVA et les vaccins correspondants

Les pharmaciens peuvent désormais prescrire et vacciner les adultes et les enfants de plus de 11 ans, pour les vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, grippe, papillomavirus humains, rougeole, oreillons, rubéole, etc.), selon les recommandations y figurant. Cet élargissement des compétences ne concerne pas la prescription de vaccins vivants chez des personnes immunodéprimées

La convention nationale des pharmaciens titulaires d'officines signées le 9 mars 2022 définit les modalités de rémunération et de facturation de l'acte vaccinal par les pharmaciens.

Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste des vaccins que les pharmaciens d'officine sont autorisés à administrer en application du 9° de l'article L. 5125-1-1 A du code de la santé publique et la liste des personnes pouvant en bénéficier.

3 – CREATION FICHE PRODUIT

Les produits virtuels suivants ont été créés par une mise à jour produit antérieure :

À noter : le tarif de l'honoraire de vaccination est majoré d'un coefficient 1,05 pour les départements et collectivités d'outre-mer.

- **L'honoraire à utiliser pour les vaccins** prescrits par un médecin ou qui ne demandent pas de prescription :

NOM - **RAPPEL VACCIN ADULTE ORDO**

EAN = RVAORDO

TVA = 0%

Prix Public = **7.5€** DOM = 7.88€

Prix Tarif = 0.00€, Vignette = 100%, Code acte = **RVA**

Cases "Commande" et "En stock" sont décochées

- L'honoraire à utiliser lorsque les vaccins sont prescrits par un pharmacien :

NOM - **RAPPEL VACCIN ADULTE PHCIE**

EAN = RVAPH

TVA = 0%

Prix Public = **9.6€** DOM = 10.08€

Prix Tarif = 0.00€, Vignette = 100%, Code acte = **RVA**

Cases "Commande" et "En stock" sont décochées

4 – MODALITES DE FACTURATION

Le pharmacien peut prescrire les vaccins et réaliser l'acte d'injection **avec ou sans prescription médicale associée**.

- La facturation de l'honoraire de vaccination par le pharmacien, qui matérialise l'acte d'injection du pharmacien, n'est pas conditionnée à la délivrance et à la facturation d'un vaccin
- **L'honoraire de vaccination doit être facturé indépendamment de toute autre facturation (médicament, LPP, vaccin...) – imposé par la CPAM.**

4.1 - La facturation avec ou sans prescription

1 - Vaccin avec prescription médicale

- Si le patient se présente avec une ordonnance prescrivant un vaccin, identifier le **prescripteur médecin** présent sur l'ordonnance
- Saisir le produit **RAPPEL VACCIN ADULTE ORDO** (Utiliser le code EAN : **RVAORDO** pour rappel rapide)
- Prix public de l'acte injection (RVA) : **7.50 € TTC** (DOM = 7.88€)

FACTURATION

1 PATRICK

F5 Lire Carte Vitale / ApCV → F6 Scan Ordonnance → F7 Facture Subrogatoire → F8 Impression Ordonnance → Ctrl+Entrée Règlement → Ctrl+A Annuler

Rappel Vaccination Adulte

Vous avez saisi l'acte de Rappel Vaccination Adulte.
Veuillez indiquer les informations concernant le vaccin administré (scannez le code Datamatrix ou sélectionnez dans la liste)

Type du vaccin: 59 : vaccin BCG

Produit: AJV VAC BCG INJ FL+FL 1 +N.

Lot: 565465465

Numéro de série: 54564651651

Date péremption: 01/01/2024

3 - Cliquer sur le bouton « Valider »

1 - Le médecin est déclaré en tant que prescripteur de l'ordonnance

2 - Saisir le produit RAPPEL VACCIN ADULTE ORDO (Utiliser le code EAN :)

Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	PrixTTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1						7,50	0,00	1	7,50

A payer : 7,50 € 49,20 F

Total 0 article: 7,50 €

2 - Vaccin sans prescription médicale

Si le patient se présente sans prescription de vaccin, il convient de :

- Vérifier son éligibilité à la prise en charge du vaccin, en se référant au calendrier vaccinal
- Télécharger le bon de prise en charge du vaccin sur Ameli pro ou **en annexe de ce document**.
- Compléter le bon de prise en charge qui servira de prescription
- **Identifier le prescripteur** (Finess Pharmacien à renseigner : **291990869**)
- Saisir le produit **RAPPEL VACCIN ADULTE PHCIE** (Utiliser le code EAN : **RVAPH** pour rappel rapide)
- Prix public de l'acte injection (RVA) : **9.60 € TTC** (DOM = 10.08€)

FACTURATION

1 PATRICK

F5 Lire Carte Vitale / ApCV → F6 Scan Ordonnance → F7 Facture Subrogatoire → F8 Impression Ordonnance → Ctrl+Entrée Règlement

0,00 € Facture 2 (Ctrl+N)

Ass Rappel Vaccination Adulte

Nom Vous avez saisi l'acte de Rappel Vaccination Adulte.

Prénom Veuillez indiquer les informations concernant le vaccin administré (scannez le code Datamatrix ou sélectionnez dans la liste)

No.SS

Address Type du vaccin 59 : vaccin BCG

CP Villk Produit AJV VAC BCG INJ FL+FL 1 +N.

Centre Lot 565465465

Tél Do Numéro de série 54564651651

Note Date péremption 01/01/2024

D. visit

Cliquer sur le bouton « Valider »

Validater Annuler

Le pharmacien 291990869 est déclaré en tant que prescripteur en absence d'ordonnance.

PHARMACIEN
VACCINATIONS
LIBÉRAL
29 1 99086 9 Lib

Ordonna...

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	PrixT
1	RAPPEL VACCIN ADULTE PHCIE			0	100%	0,0	0,00	9,60

A payer : 9,60 € 62,97 F

Saisir le produit **RAPPEL VACCIN ADULTE PHCIE** (Utiliser le code EAN : **RVAPH** pour rappel rapide)

total 0 article: 9,60 €

Rappel Vaccination Adulte

Vous avez saisi l'acte de Rappel Vaccination Adulte.

Veuillez indiquer les informations concernant le vaccin administré (scannez le code Datamatrix ou sélectionnez dans la liste)

Type du vaccin 59 : vaccin BCG

Produit

Lot

Numéro de série

Date péremption

45 : vaccin Monkeypox
46 : vaccin Fièvre jaune
47 : vaccin Zona
48 : vaccin Varicelleux
49 : vaccin Rotavirus
51 : vaccin ROR (rougeole, oreillons, rubéole)
52 : vaccin contre l'hépatite A
53 : vaccin contre l'hépatite B
54 : vaccin DTCP : diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite
55 : vaccin papillomavirus humain
56 : vaccin pneumococcique
57 : vaccin méningococcique
58 : vaccin rabique
59 : vaccin BCG

Nouveaux droits de vaccination pharmacien (2023)

- Voir la section 5. Droits de vaccination

Scanner un vaccin directement dans le champ Produit ou saisir le type de vaccin et ensuite effectuer la recherche par le nom du produit., celui-ci ne sera pas facturé mais permettra l'enregistrement dans le registre de vaccination.

- Appuyer sur le bouton "Valider".

FACTURATION

1 PATRICK

F5 Lire Carte Vitale / ApCV → F6 Scan Ordonnance → F7 Facture Subrogatoire → F8 Impression Ordonnance → Ctrl+Entrée Règlement

9,60 € Facture 2 (Ctrl+N)

Assuré

Nom: ESSAI

Prénom: ALAINBIS

No.SS: 1 42 19 62 965 167 94

Adresse:

CP Ville:

Centre: 01 349 9881 CPAM 34 CEN

Tél Dom:

Note:

D. visite: 09/06/21

Patient

Nom: ESSAI

Prénom: ALAINBIS

Lien/Né(e): ASSURÉ 01/19/194 1 81 ans

Tél/E-mail:

Code R: CV TP

Mutu:

Contrat: PH4 PH7 NR LPP Base PH2

Prescripteur

Nom: PHARMACIEN

Prénom: VACCINATIONS

Hôpital: LIBÉRAL

RPPS:

ID / Finess: 29 1 99086 9

Spéc: Lib

Tél:

Dates

Date/orig ord: 03/10/2023

Date fac: 03/10/2023

Le vaccin est ajouté automatiquement en facturation avec quantité = 0

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	Prix TTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1	RAPPEL VACCIN ADULTE PHCIE			0	RVA	0,0	0,00	9,60	0,00	1	9,60
2	AJV VAC BCG INJ FL+FL 1+N		10	0	PH7+HD7	2,1	0,00	11,14	0,00	0	

A payer : 9,60 € 62,97 F CV TP : 70-35-0-100-85 = 2,88 Total 0 article: 9,60 €

ATTENTION : ne pas modifier la quantité en ligne pour le vaccin, la quantité doit rester à zéro.

- Formater la facture

T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP-CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes - RSI - Sénat - Assemblée Nationale - Port Autonome Bordeaux)	70%
T.R. théorique CRPCEN	80%
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾	07/11/2022

- La facturation de l'acte de l'injection du vaccin nécessite le scan de l'ordonnance ou du bon de vaccination pharmacien.

Si le vaccin est acheté au même moment dans la pharmacie, créer une vente enchainée pour la facturation du vaccin lui-même (Section 4.2 La facturation du vaccin).

4.2 La facturation du vaccin

- Effectuer la **facturation d'un vaccin comme habituellement** en choisissant le prescripteur adéquat en fonction du type de vaccin (le médecin pour la prescription obligatoire / le pharmacien pour le vaccin à prescription facultative).
- **Scanner l'ordonnance** si le vaccin possède une prescription obligatoire, sinon scanner le bon de vaccination (Voir bon de vaccination en annexe) renseigné par le pharmacien.

FACTURATION

1 PATRICK

F5 Lire Carte Vitale / ApCV → F6 Scan Ordonnance → F7 Facture Subrogatoire → F8 Impression Ordonnance → Ctrl+Entrée Règlement

N.230000008 2,88 € 11,14 € Facture 3 (Ctrl+N)

Assuré

Nom: ESSAI

Prénom: ALAINBIS

No.SS: 1 42 19 62 965 167 94

Adresse:

CP Ville:

Centre: 01 349 9881 CPAM 34 CEN

Tél Dom:

Note:

D. visite: 09/06/21

Patient

Nom: ESSAI

Prénom: ALAINBIS

Lien/Né(e): ASSURÉ 01/19/194 1 81 ans

Tél/E-mail:

Code R: CV TP

Mutu:

PH4 PH7 NR LPP Base PH2

Prescripteur

Nom: PHARMACIEN

Prénom: VACCINATIONS

Hôpital: LIBÉRAL

RPPS:

ID / Finess: 29 1 99086 9

Spéc:

Tél:

Dates

Date/orig ord: 03/10/2023

Date fac: 03/10/2023

Saisir le produit vaccin à facturer

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	PrixTTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1	AJV VAC BCG INJ FL+FL 1 +N.	*	10	0	PH7+HD7	2,1	0,00	11,14	0,00	1	11,14

A payer : 14,02 € 91,97 F Qté Total 1 CV TP : 70-35-0-100-85 = 3,90 **Total 1 article: 11,14 €**

5 – DROITS DE VACCINATION

- À la suite de la sélection d'un vaccin ainsi que la saisie du numéro du lot (obligatoire) et la date de péremption (optionnelle), il sera nécessaire de saisir le responsable de l'injection.

Rappel Vaccination Adulte

Vous avez saisi l'acte de Rappel Vaccination Adulte.

Veuillez indiquer les informations concernant le vaccin administré (scannez le code Datamatrix ou sélectionnez dans la liste)

Type du vaccin: 59 : vaccin BCG

Produit: AJV VAC BCG INJ FL+FL 1 RP

Lot:

Numéro de série:

Date péremption:

Valider Annuler

- Spécifier la personne responsable de l'injection

Registre de vaccination ? x

Veuillez sélectionner le nom et prénom d'exercice de la personne qui va administrer le vaccin :

Pharmacien vaccinateur : 

TESTNOM TESTPRENOM

Enregistrer Annuler

Registre de vaccination ? x

Veuillez sélectionner le nom et prénom d'exercice de la personne qui va administrer le vaccin :

Pharmacien vaccinateur :

Ajouter un pharmacien...

Enregistrer Annuler

NB : Si aucune personne n'a de droits d'administrer les vaccins, appuyer sur « Ajouter un pharmacien ... ».

Dans la fenêtre des opérateurs cocher la case « Vaccination » pour la personne concernée.

Dans le menu [Dossier](#) | [Utilisateurs](#) | [Opérateurs](#), les informations nom, prénom et code RPPS du pharmacien sont obligatoires pour cocher la case dans la colonne « Vaccination ».

Gestion des Opérateurs ? x

Code	Nom	Nom complet	Prénom complet	No RPPS	Mot de passe	Par défaut	Par défaut pour ce poste	Journalisation	Vaccination	Groupes
1	1 TITULAIRE	DUPONT	JACQUES	11111111511		☐	☐	☒	☒	
2	2 OP2					☐	☐	☒	☐	
5	5 OP5					☐	☐	☒	☐	
6	6 OP6					☐	☐	☒	☐	
7	7 OP7					☐	☐	☒	☐	
9	9 OP9					☐	☐	☒	☐	

Compléter Nom, Prénom, RPPS et cocher la case Vaccination pour autoriser l'opérateur à administrer le vaccin

RAPPEL : Les préparateurs en pharmacie et les étudiants en deuxième cycle et en troisième cycle court de pharmacie peuvent administrer les vaccins contre la grippe saisonnière et le Covid-19 en pharmacie d'officine aux personnes pour lesquelles cette double vaccination est recommandée, à condition qu'ils aient suivi une formation spécifique, dispensée et attestée par un professionnel de santé formé à l'administration des vaccins et sous la supervision d'un pharmacien formé à l'administration des vaccins.

Pour activer le droit de vaccination pour les préparateurs, compléter les Nom, Prénom, RPPS (en l'absence de RPPS saisir le code 00000000000 - 11 zéros) et cocher la case Vaccination pour autoriser l'opérateur à administrer le vaccin

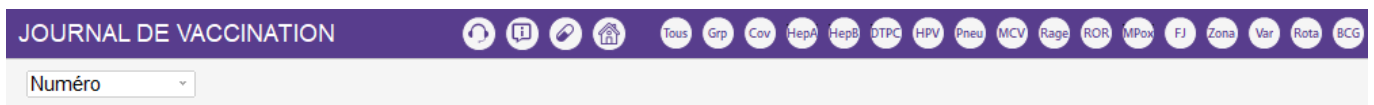
6 – JOURNAL DE VACCINATION

Chaque acte de vaccination RVA est enregistré dans le journal de la vaccination avec les détails du vaccin injecté.

Un nouvel enregistrement se crée dans le Journal de vaccinations ([Listes](#) | [Journal de vaccination](#)).

JOURNAL DE VACCINATION				
Date	Numéro	Pharmacien vaccinateur	Patient	Code13Réf
11/03/21		1 PHARMACIEN OLIVIER 10002775145	ESSAI ALAIN CND 34170 CASTELNAU LE LEZ	3400928099822 COVID-19 VAC Lot : AAA

Les nouveaux filtres sont ajoutés pour cibler chaque type de vaccin



7 – ENVOI DE LA NOTE DE VACCINATION AU DMP DU PATIENT

Winpharma vous propose également d'envoyer une note de vaccination au DMP du patient, dès lors que ce dernier a son DMP d'activé.

La qualification de l'INS est nécessaire pour l'envoi au DMP.

Après le formatage de la facture et le choix du bon de prise en charge, la fenêtre suivante apparaît :

L'envoi du document au DMP du patient

Titre du document
Note de vaccination

Paramètres de confidentialité ☐ Connexion secrète

Pour le patient et ses représentants :

☒ VISIBLE par le patient
☒ VISIBLE par les représentants légaux du patient

ATTENTION! Une fois marqué comme VISIBLE pour le patient ou ses représentants légaux le document ne peut pas être converti en invisible.

Pour les professionnels de santé :

☒ VISIBLE par les professionnels de santé autorisés à accéder aux documents du DMP du patient
☐ MASQUÉ aux professionnels de santé. Document visible uniquement par son auteur et les médecins traitants DMP

MSSanté

☐ Autoriser l'envoi du document au patient ou à son représentant légaux
☐ Autoriser l'envoi du document aux professionnels de santé

1. Validez → **Valider et envoyer au DMP**

Contrôle des paramètres d'envoi

Le document Note de vaccination sera envoyé au DMP du patient PAT-SIX ALAIN avec les paramètres de visibilité suivants:

VISIBLE au patient (irréversible)
VISIBLE aux représentants légaux du patient (irréversible)
VISIBLE aux professionnels de santé

Veillez confirmer l'envoi

2. Confirmez → **Confirmer**

Vous pouvez accéder à tous les documents envoyés au DMP de patients, via le [menu Listes | Liste des documents Ségur](#).

NB : Les noms de patients en italique signifie patient avec absence d'INS qualifié.

SÉGUR DOCUMENTS									
Date modif									
Date modif	Patient	Auteur	Type	Nom du document	Visibili pati...	Visibili repr...	Visibili PS	Eta D...	Eta M...
07/11/22 15:09	ADRTOIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination ANN	Note de vaccination	⦿	⦿	⦿	⦿	⦿
07/11/22 15:09	ADRTOIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination ANN	Note de vaccination	⦿	⦿	⦿	⦿	⦿
09/03/23 19:29	ADRTOIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination	Note de vaccination	⦿	⦿	⦿	⦿	⦿
12/07/23 16:10	ADRQUATRE ADRIEN	DESAI PHILIPPE	BPM	BPM Entretien de recueil d	⦿	⦿	⦿	⦿	⦿
24/08/23 17:23	ACCIDENTS RICHARD	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination	Note de vaccination	⦿	⦿	⦿	⦿	⦿
31/08/23 14:53	ADRTOIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination	Note de vaccination	⦿	⦿	⦿	⦿	⦿
31/08/23 15:09	ADRQUATRE ADRIEN	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination	Note de vaccination	⦿	⦿	⦿	⦿	⦿
01/09/23 15:40	ADRTOIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination ANN	Note de vaccination	⦿	⦿	⦿	⦿	⦿
Modifier... Supprimer Envoyer au DMP Supprimer du DMP Consultation du DMP du patient Envoyer par MS SANTÉ Afficher dc									
EUR									

Pour plus d'information à ce sujet, merci de consulter la documentation accessible par le menu : [Aide | Ségur | Utilisation](#)

Vaccination

Bon de prise en charge vaccin (hors grippe et COVID)

- Art. L.162-16-1 du code de la sécurité sociale et art. L.5125-1-1-A du code de la santé publique.
- Arrêté du 8 août 2023 fixant la liste et les conditions de vaccinations donnant lieu à la tarification des honoraires de vaccination dus au pharmacien d'officine et application du 14° de l'article L.162-16-1 du code de la sécurité sociale

Numéro d'immatriculation :

Bénéficiaire de la prise en charge :

Date et rang de naissance du bénéficiaire

Code organisme :

A compléter par le prescripteur	
Spécialité prescrite	Nom du prescripteur et identification de la structure dans laquelle il exerce

Date de prescription

Signature

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données.

En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés. Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement.

(Articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L.114-17-1 du Code de la sécurité sociale.)